

Délibération du bureau prise par délégation**du 15 septembre 2014****n° 20****page 1/2****RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON****OBJET : Réapprovisionnement du magasin général 2015 - Signature des marchés (13 lots)***Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre du réapprovisionnement en fournitures du magasin général, la Communauté d'Agglomération a procédé à un appel d'offres dont les lots sont précisés ci-dessous.

Ce marché à bons de commandes, constitué de 13 lots, porte sur l'année 2015, reconductible en 2016, 2017 et 2018.

* * * * *

VU les articles L 2122-21-1 et L 5211-2 du code général des collectivités territoriales relatif à la signature sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant du marché,

VU l'article 77 du code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande,

VU la délibération n°2 du conseil de communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT la nécessité de relancer une consultation pour des lots arrivant à échéance le 31 décembre 2014,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le président à signer les marchés suivants, ainsi que les toutes pièces relatives au dossier :

Lots	Dénomination	Montant Maxi annuel T.T.C.
1	Bois	60 000 €
2	Fer	40 000 €
3	Fournitures en chauffage	50 000 €
4	Fournitures en plomberie	70 000 €
5	Matériaux bâtiment et voirie	120 000 €
6	Chaussures de sécurité	40 000 €
7	Vêtements de travail et EPI	80 000 €
8	Petit outillage	60 000 €
9	Quincaillerie	60 000 €
10	Cables électriques et accessoires	50 000 €
11	Fournitures particulières en électricité	200 000 €
12	Lampes et accessoires	150 000 €
13	Luminaires Eclairage Public et accessoires	100 000 €

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 septembre 2014

n° 20

page 2/2

Les dépenses correspondantes sont inscrites sur le compte 020.36/60228 et 60226/3300.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 17/09/14 n° 7647

Publié au siège de la CAPC, le 17/09/14

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER